



## Les Douze Traditions des Co-Dépendants Anonymes

1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des CoDA.
2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime – une Puissance Supérieure aimante qui s'exprime dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance ; ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition pour être membre de CoDA est le désir de développer des relations saines et aimantes.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou CoDA dans son ensemble.
5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial – transmettre son message aux Co-Dépendants qui souffrent encore.
6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux CoDA, ni leur prêter le nom des CoDA, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif spirituel premier.
7. Chaque groupe de CoDA devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur.
8. CoDA devrait toujours demeurer non professionnel ; mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés.
9. CoDA comme tel ne devrait jamais être organisé ; mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. Co-Dépendant Anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers ; le nom de CoDA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques.
11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée, de même qu'au cinéma et de toute autre forme de communication publique.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions, nous rappelant sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.